

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 120

présenté par
Mme Pantel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Fégné et Mme Rossi

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
